



Majoration des heures complémentaires

Par **M80tab_old**, le **24/10/2007** à **13:59**

Bonjour, je viens de démissionner d'un emploi étudiant. J'étais dans une grande surface depuis 5 ans...

Mon contrat était basé sur 8 heures par semaine mais très souvent, on me faisait un avenant (chaque semaine) selon les besoins... Autrement dit, je travaillais pendant les vacances scolaires et autres environ 30 heures par semaine...

J'ai appris que théoriquement on ne peut faire 1/10ème de plus que la durée prévue dans le contrat ou alors il y a une majoration de 25%... Or, ils me payaient tout en "heure normale".. Est-ce vrai??? Est-ce la nouvelle loi avec les heures supplémentaires ou cela existait avant?? Je peux réclamer mon dû???

Bref, aidez moi SVP !!!

MERCI d'avance...